



# SPIP 17 - RA Bedenac

## Mobilisés pour le CTI !!

**OUI, le SPIP réalise au quotidien de  
L'accompagnement socio-éducatif !**

**OUI, l'ensemble des personnels qui composent nos services sont essentiels à  
la réalité de la prise en charge du public!**

Ces évidences, qui n'interrogent personne dans l'activité quotidienne de nos services, sont pourtant remises en cause lorsqu'il s'agit de les traduire par une reconnaissance et terme de rémunération et d'identité professionnelle. Le CTI devrait donc être une réalité pour l'ensemble des personnels du SPIP et s'appliquer aux professionnels de l'accompagnement socio-éducatif que nous sommes de manière automatique ! Le SPIP est d'ailleurs listé dans les structures chargées d'accompagnement socio-éducatif bénéficiaires du CTI par le décret du 28/04/2022, mais seuls les ASS et Psychologues sont visé en tant que personnels bénéficiaires. **Pourquoi ?**

Si une mesure compensatoire semble une piste actuellement envisagée par la DAP elle n'apportera jamais de bénéfices équivalents :

- Ni financièrement (rappelons que le CTI est indexé à la valeur du point d'indice et influe sur les pensions de retraites, ce qui ne sera pas le cas d'une hausse de l'IFSE).
- Ni symboliquement (le CTI est marqueur d'une profession, nous le refuser est un déni de l'identité professionnelles de nos services et des CPIP).

**Les agents syndiqués et non syndiqués se sont réunis en assemblée générale le 21 juin et ont décidé à l'unanimité des actions suivantes :**

- Journée SPIP mort le jeudi 23 juin 2022
- Interpellation des parlementaires de Charente Maritime nouvellement élus sur nos revendications.
- Envoi massif de mails aux décideurs.

**NOUS CONTINUONS A EXIGER :**

- **L'application du complément de traitement indiciaire** de 183 euros à tous les personnels de nos services.
- **L'interruption, pour nos personnels administratifs, de la scandaleuse minoration de l'IFSE** (prime qui est au sein de l'AP inférieure de 50% à celle perçue par les PA exerçant dans les autres administrations du ministère de la justice).

Bedenac, le 23/06/2022